



---

**CONSEIL EXECUTIF**

CE41/Inf.2

41<sup>e</sup> session

15 - 16 mai 2008, Genève

**MEMOIRE EXPLICATIF**

*Le présent mémoire donne un résumé des questions à discuter figurant aux différents points de l'ordre du jour provisoire de la 41<sup>e</sup> session du Conseil exécutif.*

**Point 1. Ouverture de la session**

La 41<sup>e</sup> session du Conseil exécutif est ouverte par son Président, M. Belkacem Ketrroussi (Algérie).

**Point 2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour provisoire arrêté par le Président du Conseil exécutif et le Secrétaire général doit être soumis pour approbation à l'ouverture de la séance et peut être amendé par le Conseil exécutif (articles 74 et 75 du Règlement intérieur).

**Point 3. Rapport d'activités du Secrétaire général depuis la 40<sup>e</sup> session du Conseil exécutif (Genève, mai 2007)**

Conformément au Programme d'activités pour la période 2007-2008 adopté par l'Assemblée générale lors de sa 17<sup>e</sup> session, le Secrétaire général présentera les différentes activités de l'Organisation et de son Secrétariat permanent depuis la 40<sup>e</sup> session du Conseil exécutif.

**Point 4. Questions financières et administratives**

**Point 4.1 Comptes de l'exercice financier 2007**

Le Secrétaire général présentera un rapport sur la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2007.

**Point 4.2 Arriérés de contributions**

Le Secrétaire général présentera un rapport sur l'état des arriérés de contributions dus par les Etats membres.

**Point 4.3 Personnel du Secrétariat permanent**

Le Secrétaire général présentera un rapport sur l'état du personnel du Secrétariat permanent.

**Point 5. Thème de la Journée Mondiale de la Protection Civile pour 2010**

Le Conseil exécutif aura pour tâche de choisir le thème de la Journée Mondiale de la Protection Civile pour 2010. Pour mémoire, le thème de la Journée mondiale retenu pour 2009 est : « Protection civile : information préventive et techniques de communication ».

**Point 6. Programme d'activités pour les années 2009 et 2010**

Conformément à l'article 23, para. h) de la Constitution, les membres du Conseil exécutif seront consultés sur le programme de travail pour les années 2009 et 2010, en vue de sa soumission à la 18<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale.

**Point 6.1 Budget programme pour 2009 et 2010**

Le budget programme pour 2009 et 2010 sera soumis aux membres du Conseil exécutif pour examen et recommandation à l'Assemblée générale (article 40 de la Constitution).

**Point 7. Préparation de la 18<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale**

Conformément à l'article 23, para. c) de la Constitution, le Conseil exécutif est tenu de préparer l'ordre du jour provisoire de l'Assemblée générale. Outre les points prévus à l'article 60 du Règlement intérieur comme devant normalement figurer à l'ordre du jour d'une session ordinaire de l'Assemblée générale, les membres du Conseil exécutif sont priés d'indiquer s'ils désirent que d'autres questions soient discutées lors de l'Assemblée générale.

**Point 8. Questions soumises par les Membres de l'OIPC et par le Secrétaire général**

Les Membres de l'OIPC et le Secrétaire général peuvent soumettre au Conseil exécutif toute question qui n'aurait pas été traitée dans les autres points de l'ordre du jour provisoire.

**Point 9. Questions soumises par les Membres du Conseil exécutif**

Pour la bonne tenue des débats, il serait souhaitable que les Membres du Conseil exécutif qui souhaiteraient ajouter un point à l'ordre du jour provisoire en fassent la communication au Secrétariat permanent dès que possible, avant l'ouverture des débats.

**Point 10. Clôture de la session**

+++